C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
N^O : R-3980-2016

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (« HQD »)

Demanderesse

ET

FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (section Québec) (« FCEI) »

Intervenante

CAHIER D'AUTORITÉS DE LA FCEI

	Onglet
White Burgess Langille Inman v. *Abbott and Haliburton Co.,* [2015] 2 R.C.S. 182	1
R. v. *Mohan,* [1994] 2 R.C.S. 9	2
2622-6241 Québec inc. c. *Héneault et Gosselin inc.*, 2006 QCCS 5293	3
Québec (Procureur Général du) c. *Brossard*, 2002 CanLII 41092 (QC CA)	4
Attentes de la Régie de l'énergie relatives au rôle des témoins experts	5
Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie, chapitre R-6.01, r. 4.1	6
Club de voyages Aventures (Groupe) inc. c. *Club de voyages Aventure inc.*, 1999 CanLII 11348 (QC CS)	7
La Preuve civile, 4e édition, Jean-Claude Royer, et Sophie Lavallée, Édition Yvon Blais.	8

Montréal, ce 2 décembre 2016

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Procureurs de la requérante FCEI.